

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 13 novembre 2023 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel

NOR : EAEA2330448A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2023 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu le courriel électronique de la CFDT-MAE du 23 octobre 2023,

Arrête

Article 1

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Titulaires :

- Mme BARBIER Carole
- Mme PECK Catherine
- Mme SERRERO Léa
- Mme MARTINEAU Frédérique
- M. FRANQUIN Thierry
- Mme NOGA Edith

Suppléants :

- M. NOUELLE Nicolas
- Mme CHAMBON Florence
- M. POTOT Benoît
- Mme WAGUÉ Fatoumata
- Mme CHAUVEAU-SOCHNIKOV Catherine
- Mme MONCHAU Nadine

Au titre de la liste d'union CGT-MAE / FSU-MAE / Solidaires Affaires Etrangères

Titulaires :

- M. MAESTRONI Alain
- M. DAVICO Emmanuel
- M. BOUODEN Fouad Mohammed
- Mme TREILHAUD Florence

Suppléants :

- Mme AYATA Katiba
- M. GALOIS Sébastien
- Mme PITET Anne
- Mme BOUJOT Annick

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Titulaires :

- M. VERMEULEN Franck
- Mme ZELMAT Soumya
- M. BEHIER Pierre-Emmanuel

Suppléants :

- Mme SANTAMARIA Nathalie
- M. DAOUSSI Mohamed El Hedi
- Mme GAY Sylvie

Au titre du syndicat CFTC Affaires Etrangères

Titulaires :

- Mme BARBEREAU Véronique
- Mme PINTOUT Camille

Suppléants :

- M. FRANÇOIS Cyprien
- M. DA SILVA Olivier

Article 2

L'arrêté du 6 janvier 2023 portant nomination des représentants du personnel à la formation spécialisée instituée au sein du comité social d'administration ministériel centrale est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 13 novembre 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires
étrangères et par délégation



Rémy MARTIN
Sous-directeur de la stratégie des ressources
humaines